

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME**

Représentée par son président, Monsieur Dominique LAMOULLER
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **10 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Promotion des pratiques sportives pour tous (5 000 €)
- Programmes d'échanges internationaux (5 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 139 500€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le *10/06/2014*

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

LE DIRECTEUR DES SPORTS
Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN

[Signature]
FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
12, rue Louis-Bertrand
94207 IVRY SUR SEINE Cedex
Tél. : 01 56 20 88 88 - Fax : 01 56 20 88 99
e-mail : info@ffct.org

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
Par délégation du contrôleur général
économique et financier

Le

9 JUIL. 2014

Jean-Pierre DESCAMPS
Adjoint au chef du département du contrôle
budgétaire

2101 272 048

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Renforcement des actions destinées à l'accueil et l'encadrement des jeunes dans les écoles	175 000 €	87 500 €	50 000 €	125 000 €
Action 1	175 000 €	87 500 €	50 000 €	125 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	175 000 €	87 500 €	50 000 €	125 000 €
Accessibilité à la pratique pour les familles, les féminines	150 000 €	80 000 €	30 000 €	120 000 €
Action 1	150 000 €	80 000 €	30 000 €	120 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	150 000 €	80 000 €	30 000 €	120 000 €
Prévention Sécurité : Identifier et Former des délégués sécurité au sein de chaque structure	20 000 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	20 000 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €
Favoriser l'accueil de personnes à mobilité réduite dans les clubs et labelliser 20 nouveaux	20 000 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €
Sport-Santé: Favoriser l'accueil des personnes en rééducation suite à des accidents cardio :	30 000 €	15 000 €	9 000 €	21 000 €
Action 3	30 000 €	15 000 €	9 000 €	21 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	30 000 €	15 000 €	9 000 €	21 000 €
Formation de cadres fédéraux pour structurer les clubs et l'accueil de nouveaux pratiquant	70 000 €	40 000 €	30 500 €	39 500 €
Action 4	70 000 €	40 000 €	30 500 €	39 500 €
Formations fédérales	70 000 €	40 000 €	30 500 €	39 500 €
Développement durable du tourisme à vélo dans les territoires (circuits permanents labellé)	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 1	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 1	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Programmes d'échanges internationaux	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL	495 000 €	257 500 €	139 500 €	345 500 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

- €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

139 500 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

- €

139 500 €

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand

75017 PARIS 17^e ARRONDISSEMENT

FFCT / Direction des sports / DSA1

Tel : 01 56 20 88 88 - Fax : 01 56 20 88 99

e-mail : info@ffct.org

Année 2014

